



# REGLEMENT INTERIEUR

EGLISE BAPTISTE DE LA FOI

## SOMMAIRE

L'Église est l'ensemble des croyants nés de nouveau par le Saint-Esprit et devenus enfants de Dieu. Dans le Nouveau Testament, le mot Église est pris dans deux sens : tantôt il désigne l'Église universelle c'est-à-dire les chrétiens de tous les temps et de tous les lieux ; tantôt il désigne l'Église locale réunissant des croyants de même secteur géographique.

## EBF

EBF : Règlement Intérieur

# SOMMAIRE

## I Présentation

- Définition
- Classification
- L'Église Baptiste de la Foi
- Les finances de l'église
- Le rôle de l'Église :
  - Adorer
  - Édifier
  - Évangéliser
  - Aider

## II Fonctionnement

1. Fréquences et buts
  - Le culte, l'école du dimanche.
  - L'évangélisation
  - Les études bibliques et les réunions de prières
  - Les cellules
2. Conseils pratiques
  - Au sujet des rencontres
  - La prière
  - Le chant
  - L'édification

## III Organisation

- locale
- A. Les membres de l'Église
    - Définition d'un membre

- Les conditions à remplir pour devenir membre
- Différents cas :
- le baptême
    - a) le changement de résidence
    - b) la restauration
      - Privilèges et responsabilités des membres
      - Discipline dans l'église
      - Perte des droits de membre
      - Autres
  - les membres « non votants »
    - a) les personnes non membres de l'église

- B. Les ministères dans l'Église locale
- Définition des ministères
  - Les anciens et les diacres (choix/qualification/fonctionnement)

## IV Pratiques

1. Le baptême
2. La cène
3. Le mariage
4. Le décès

## **Introduction**

Le Conseil d'administration a jugé nécessaire d'avoir un document de référence lui servant de base pour consolider ses objectifs et l'organisation de l'Église.

Celui-ci devient les Règlements intérieurs ayant un ensemble de paramètres définissant son mode de fonctionnement par des articles destinés à préciser les points concernant le fonctionnement de son code de discipline.

Il est contingenté selon les thématiques de la Bible réglementant la foi et les pratiques revenant de l'autorité de Dieu.

Après tout, les règlements présentent un ensemble de règles non exhaustives qui lui permettent de fonctionner de manière ordonnée avec suffisamment de flexibilité pour faciliter les échanges liens entre les personnes, les conseils et les autres instances de l'Église dans les assemblées, en vue d'exercer un ministère qui réponde aux attentes traditionnelles et innovatrices de la foi de tous.

Les Règlements présentent quatre points introduisant les points suivants :

1. Présentation
2. Fonctionnement
3. Organisation
4. Pratiques

## **I. PRESENTATION**

### **1. Définition**

L'Église est l'ensemble des croyants nés de nouveau par le Saint-Esprit devenus enfants de Dieu.

Dans le Nouveau Testament, le mot Église est pris dans deux sens : tantôt il désigne l'Église universelle, c'est-à-dire les chrétiens de tous les temps et de tous les lieux [ex. Mat. 16v18 ; Eph. 1v22 ; 5v25 ; Col. 1v18,24] ; tantôt il désigne l'Église locale réunissant des croyants de même secteur géographique [ex. Mat. 18v17 ; Actes 8v1 ; 13v1 ; Romains 16v5 ; Col. 4v16 ...]. Sur 108 emplois du mot « *ekklèsia* » dans le Nouveau Testament, 90 environ se rapportent à l'Église soulignant ainsi son importance. L'Église Baptiste de la Foi, EBF est un groupe de croyants qui se rencontrent pour adorer, prier Dieu, jouir de la communion fraternelle, rompre le pain, témoigner, persévérer dans l'enseignement de la Bible et participer au progrès de l'Évangile [Actes 2v41-42 ; 13v1-4 ; 20v7 ; 1 Thés. 1v1-8 ; Hébreux 10v25]. Cet ensemble a pour seul chef le Seigneur Jésus et forme un corps organisé et solidaire, uni par une même foi [Col. 1v18 ; Eph. 1v22 ; Cor. 12v12-31].

L'Église locale, visible, physique se compose d'hommes et de femmes, de jeunes et de moins jeunes qui, liés ensemble par une même foi, constituent les membres de ce corps.

Ces personnes ont reçu le salut en Jésus-Christ et, de ce fait, sont devenues enfants de Dieu. Dieu étant notre père, nous sommes frères et sœurs en Jésus-Christ et formons ensemble une famille spirituelle.

Nous sommes appelés à aimer chacun des membres de cette famille, quel que soit son tempérament, son statut social, sa culture. Tous n'ont pas le même don, ni un même degré de foi ou niveau de maturité, de connaissance, d'amour, de fidélité. Nous apprenons à ne pas regarder à leurs défauts en les critiquant mais à nous réjouir de leurs qualités, à prier, à nous exhorter et à nous aider les uns les autres, et s'il y a lieu, à nous reprendre avec courage et dans un esprit de douceur.

### **2. Classification**

On peut établir de nombreuses classifications des Églises :

- d'après leur tendance ou enseignement : libérales, modernistes, ritualistes, orthodoxes, fondamentalistes ;
- d'après leur organisation : nationales ou indépendantes, épiscopaliennes ou presbytériennes, synodales ou congrégationalistes ;
- d'après leur notion fondamentale de ce qu'est un chrétien. Ici, intervient la distinction essentielle entre églises multitude et églises de professant.

### **3. L'Église Baptiste de la Foi**

EBF est composée de chrétiens ayant témoigné leur foi en paroles et en actes demandant librement à devenir membres. Elle est l'Assemblée locale autonome.

Créée en 1998, EBF a son siège au 828 Wayne Ave. Silver Spring, MD 20910. Elle est membre de la DC Baptist Convention et des Communautés Évangéliques consœurs avoisinantes et de différents États.

L'Église est autonome dans son fonctionnement (finances, direction, responsables). Sa mission est de favoriser l'esprit d'unité dans l'espoir que ce sentiment d'appartenance puisse, en temps voulu, prendre la forme qui peut correctement être décrite comme une Église nationale : ouverte à tous dans les liens fraternels solides entre les membres, partageant les mêmes objectifs de joie et de paix intérieures par l'Évangile de Jésus-Christ dans son intégralité. De plus, elle est prête, éventuellement et selon la volonté de Dieu, à développer davantage ses idéaux avec d'autres communions chrétiennes, soit par une coopération accrue, une union organique ou autrement, pour atteindre ainsi son but d'être non seulement une Église unie, mais une Église unificatrice. »

### **4. Les finances de l'Église**

- « L'argent et l'or sont à moi, dit l'Éternel » [Aggée 2v8].
- « Apportez à la maison du trésor toute dîme afin qu'il y ait des provisions dans ma Maison. Mettez- moi de la sorte à l'épreuve dit l'Éternel des armées et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses du ciel, si je ne déverse pas pour vous la bénédiction, au-delà de toute mesure » [Malachie 3v10].
- Nous voulons dépendre de Dieu et c'est à Lui que nous soumettons tous nos besoins.

- Chaque membre verra comme signe de consécration les dons qu'il pourra faire et nous prierons Dieu afin qu'Il nous donne toute sagesse pour utiliser les richesses qu'Il nous confie.
- L'instance dirigeante est responsable de la préparation d'une proposition de budget pour la charge pastorale. La proposition de budget inclut un état prévisionnel pour l'année qui vient des éléments suivants :
  - a. recettes et dépenses;
  - b. actifs et passifs;
  - c. recettes et dépenses courantes;
  - d. dépenses en immobilisations.
- L'instance dirigeante présente la proposition de budget à la charge pastorale.

## 5. Le rôle de l'église

Notre église est attachée aux enseignements de la Bible, du sacerdoce universel, c'est-à-dire que chaque membre, conscient de sa responsabilité, est appelé à mettre au service des autres, les dons qu'il a reçu du Seigneur, seul Chef de l'Église. C'est ainsi qu'il contribue d'une part à glorifier et adorer le Seigneur ; d'autre part, à édifier la communauté et à rendre témoignage au monde, conformément à l'ordre ultime que Jésus-Christ a laissé aux siens.

### ○ Adorer

Dieu cherche un peuple qui réponde librement à son amour, qui reflète sa gloire et l'adore. L'Église manifeste la sagesse infiniment variée de Dieu et confesse la Seigneurie de Christ. L'adoration passe avant tout par la régularité des chrétiens dans leur culte personnel avec le Seigneur et par les rencontres de l'ensemble de l'Église (ex : culte) en nous engageant à être réguliers et en encourageant les autres membres de l'Église à l'être. [Jean 4v24, Eph.1v6, 14, 3v8-12, Esaïe 43v7,21-44, Apoc. 5v13-15, Mat. 2v2,11, 4v10].

### ○ Édifier

Corps de Christ, nous sommes appelés à nous édifier les uns les autres. [Actes 2v42-47, Jude 18, Hébr. 10v24,25, 1 Pierre 2v5, 1 Corin. 12, Jean 17, Actes 9v31, Eph.4v1-17]

L'édification se traduit :

- par des rencontres régulières communes de l'ensemble des membres (études bibliques, prières, activités diverses, travaux, etc.) ;
- par des rencontres en petits groupes (cellules, jeunes, enfants, etc.) ;
- par des initiatives personnelles des différents membres (visites, coups de téléphone, hospitalité, entraide dans les domaines pratiques).

Tout cela en vue de relations fraternelles franches et aimantes et une communion de plus en plus profonde.

- **Évangéliser**

Nous croyons que l'Église locale doit proclamer la bonne nouvelle du salut en Jésus-Christ à tous les hommes, à toutes les femmes, à tous les enfants de notre génération, dans tous les lieux :

1. pour la régénération du plus grand nombre ;
2. pour la constitution de nouvelles églises locales, autonomes. [Mat. 24v18-20, Rom. 1v5, 14v17, 1 Tim. 2v3-6, 1 Cor. 15v5, Actes 13v1-5].

L'évangélisation passe par :

- l'engagement de chaque membre à témoigner par sa vie, par ses paroles et ses actions de l'œuvre de Jésus-Christ ;
- l'engagement de la communauté entière à proclamer constamment et au cours d'actions spéciales la bonne nouvelle du salut en Jésus-Christ ;
- la diffusion des Saintes Écritures (colportage, traités, etc.) ;
- le contact, les visites, etc. ;
- l'organisation des diverses réunions utiles (cultes, études bibliques, réunions d'évangélisation, etc.) ;
- la formation des personnes à communiquer l'Évangile avec efficacité ;
- à plus long terme, la constitution de nouvelles églises locales, autonomes.

- **Aider par l'action sociale**

EBF croit important que tous ses membres s'engagent au besoin, au service des autres. Elle est toujours disposée à offrir ses services à la communauté et comme engagement d'être des serviteurs utiles au moins privilégiés.

## II. FONCTIONNEMENT

### 1. Fréquences et buts

#### ○ Le Culte

C'est le dimanche matin ou/et le soir que se tient le culte. Le temps est consacré à l'adoration, aux chants, à la lecture et à l'explication de la Parole, la prière, la sainte cène, les partages, etc.

Un enseignement est aussi dispensé aux enfants qui sont répartis dans différentes classes suivant leur âge et leurs besoins.

#### ○ L'évangélisation

Différents moyens sont utilisés : plein air, porte à porte, internet, zoom, accrochage dans les rues, distribution de tracts, vente de calendriers bibliques et de bibles, etc.

Une formation à l'évangélisation est proposée aux membres de l'église en vue de mieux partager l'enseignement de la Bible.

#### ○ Les études bibliques et les réunions de prière

Elles ont lieu alternativement en semaine selon un calendrier préposé à cet effet. Les réunions de prière ont pour but d'adorer, de glorifier Dieu par la louange ; c'est aussi un temps de partages où les chrétiens qui le souhaitent peuvent échanger des sujets de prière. A certaines occasions ont lieu des réunions de prières missionnaires où nous prions pour des situations spécifiques dans le monde entier au sujet de guerres, crises, pour les missionnaires eux-mêmes et leur ministère, pour la propagation de l'évangile dans tous les continents, pour des conversions, etc.

Les études bibliques, assurées par des monitrices de l'Église, ont pour but d'offrir une meilleure connaissance de la Parole de Dieu grâce à un enseignement suivi d'un livre ou d'un thème. L'École scolastique est réservée aux membres désireux d'approfondir leurs réflexions de la foi par les armes de la théologie.

#### ○ Les Cellules

Elles se tiennent dans différents quartiers et regroupent des chrétiens demeurant dans le même secteur géographique. Ces cellules permettent de



partager, prier, s'encourager, s'édifier et tisser des liens plus profonds en apprenant à se connaître davantage.

## **2. Conseils**

### ○ Rencontres

Notre famille spirituelle forme donc une Église. Ce mot qui signifie « assemblée » indique que ces membres ont la joie et la responsabilité de se réunir régulièrement. Cela exige de chacun fidélité, attention et effort.

Les rencontres principales ont pour objectifs : le culte, la prière ou l'enseignement, l'évangélisation et la communion. Chacun devrait rechercher, le plus souvent possible, la compagnie de ses frères et sœurs en Christ pour vivre en commun des moments de rencontre avec Dieu. « Je bénirai le Seigneur dans la grande assemblée. Comment rendrais-je à l'Éternel tous ses bienfaits ? » [Psaume 22v23].

Les rencontres sont l'affaire de chacun, partagées en ces réflexions :

- dans la disposition du cœur à participer, partager, prier, ainsi qu'à recevoir tout ce que le Tout- Puissant désire vous donner et à faire tout ce qu'Il vous commande ;
- dans les rencontres de bonne heure ;
- à des endroits où l'on sente suffisamment agréable avant le début de la rencontre pour faciliter le recueillement et l'entretien avec Dieu dans la prière ;
- en apportant la bible, les cantiques, ainsi qu'un carnet et un stylo afin de prendre note de passages, du message ou de sujets de prières ;
- en ayant un cœur bien disposé à l'écoute du Saint-Esprit ;
- en évitant toute distraction venant de toute part ;
- en suivant les directives de l'autorité de l'Église.

### ● La **prière**

La prière est le poumon de l'âme. Elle est l'effusion du cœur d'une créature devant son Créateur, d'un être pécheur devant Dieu auprès de son Père Céleste. Dieu est toujours disposé à écouter ses enfants. Il attend même, de chacun et régulièrement, cet acte. La prière peut prendre diverses formes, entre autres, celles de la louange, l'action de grâces, la confession ou la requête.

Au cours de certaines assemblées, des moments sont réservés à la prière communautaire. Il est donc nécessaire de connaître et respecter quelques principes pour la prière en public. Toute prière devrait être **Audible, Brève, Concrète** - C'est l'abc de la prière.

- **Audible**

Il est, en effet, souhaitable que l'ensemble de la communauté entende chaque intervention pour l'appuyer d'un amen collectif, expression de son accord.

**Brève**

Il est bon de rester sobre en paroles. Les temps accordés à la prière sont limités, il est donc important de ne pas être long pour laisser la place à d'autres.

**Concrète**

La prière n'est pas un sermon, une information à communiquer aux frères ou à Dieu. Il attend simplement l'expression de notre joie, de notre louange, de notre chagrin, de notre repentance, de notre attente, de notre confiance, de notre demande.

- La prière s'inscrit dans l'existence de chaque enfant de Dieu. Celle-ci est exprimée d'abord en privé puis publiquement.
- Le silence fait partie intégrante d'une vie de prière équilibrée

• **Chant**

La communauté loue Dieu et célèbre son œuvre par les chants. Ils nous permettent d'exprimer nos joies, nos prières, nos louanges, nos prises de position, nos certitudes ainsi que nos messages.

En chantant avec l'assemblée ou en indiquant un cantique lorsqu'une occasion est donnée, nous prenons en considération les points suivants :

- Unir notre voix aux louanges qui montent vers DIEU.
- Prêter attention au rythme indiqué par l'instrument de musique.
- Méditer les paroles chantées.
- Marquer par un geste le désir d'indiquer un cantique.
- Choisir ce qui est véritablement agréable à Dieu pour l'adorer.
- Lire de temps à autre une ou plusieurs strophes du cantique pour bien saisir le message.
- Éviter toute précipitation après quelques chants.
- Préciser clairement le titre et le numéro du chant.

- **L'édification mutuelle**

La Bible encourage chaque chrétien à rechercher tout ce qui contribue à l'édification mutuelle dans le partage.

Il peut être une expérience, une bénédiction, un texte biblique, une instruction, un avertissement, une exhortation, une consolation, une édification que le Seigneur nous a mis à cœur de transmettre à toute l'assemblée.

Si l'occasion est offerte d'y prendre part en obéissant à la Parole de Dieu et à l'action du Saint-Esprit, il convient toutefois de respecter certains principes sur la bienveillance quand nous :

- placerons Dieu au centre de notre vie;
- parlerons chacun et chacune pour nous-mêmes;
- séparerons les personnes des problèmes;
- permettrons la participation pleine et équitable;
- nous consacrerons aux autres avec soin et sans interruption;
- accueillerons les débats d'idées;
- adopterons une orientation future;
- démontrerons notre appréciation;
- respecterons les décisions de l'instance dirigeante;
- engagerons à nous tenir mutuellement responsables dans le respect des règles de conduite axées sur l'amour du prochain;
- assurerons la confidentialité des discussions;
- ferons attention à notre langage corporel;
- ferons bon usage de notre temps;
- inviterons les personnes qui parlent peu à prendre la parole;
- dirons en toute sincérité ce que nous ressentons vraiment.

### III. ORGANISATION

- Nous croyons que Christ est le seul Chef de l'Église locale, laquelle se compose de membres actifs et « non actifs » [1 Corin. 12v12-31].
- Certains membres de l'Église seront appelés à remplir les fonctions d'anciens, de diacres ou de diaconesses selon l'enseignement biblique [cf. 1 Tim. 3v1-13, Tite 1v5-9, Romains 16v1, 1 Tim. 5v9- 10].
- Des membres de l'Église locale, ou d'une autre communauté qui professe la même base doctrinale et les pratiques mentionnées dans ces règlements, pourront être appelés comme pasteur, évangéliste ou à un autre ministère [cf. Eph. 4v11-16.]

#### 1. **Les membres de l'église locale** [cf. Actes 2v47, 9v31, 12v1, 14v27, 16v5]

Nous croyons que chaque individu qui a reçu par la foi Jésus-Christ pour son Sauveur personnel et son Seigneur est un enfant de Dieu, membre de l'Église Universelle, dans lequel habite l'Esprit Saint [cf. 1 Corin. 1v12-13, 6v19-20]. Mais, nous croyons également que chaque enfant de Dieu devrait devenir membre d'une église locale [Hébreux 10v25, 1 Timothée 5v29, Actes 2v47].

##### A. Définition d'un membre

Un membre EBF est un chrétien qui professe toutes les vérités bibliques fondamentales de notre confession de foi et adhère à nos principes. Il règle sa vie de chaque jour sur les Saintes Écritures avec l'aide du Saint Esprit [2 Pierre 1v3-11, Romains 8v13].

##### B. Les conditions à remplir pour devenir membre

- Avoir reçu Jésus-Christ comme son Sauveur et Seigneur dans un acte personnel de repentance et de foi. Fruit de la repentance visible.
- Être baptisé(e) par immersion [Actes 8v36-38]
- Exercer sa foi par une conduite chrétienne.
- Démontrer le désir de participer à la vie de l'Église avec persévérance [Actes 2v42].
- Accepter la base doctrinale des principes de EBF.

Les personnes désireuses de devenir membres rempliront la forme de Demande d’Affiliation pour la soumettre auprès des responsables ou la remplir En Ligne. Ces derniers les informent de la base doctrinale, les règlements intérieurs et d’autres articles disponibles sur le site internet de l’Église à l’adresse électronique [www.eglisebaptistedelafoi.org](http://www.eglisebaptistedelafoi.org).

Elles rendront témoignages de leur foi et les raisons formulées pour valider leur adhésion au sein de l’EBF. Toute abstention ou opposition au vote sera considérée comme nulle et non avenue. Il suffit d’une opposition motivée pour surseoir à cette admission.

### **C. Différents cas**

#### ○ Le baptême :

Toute personne qui le souhaite, peut devenir membre de EBF si elle se fait baptiser. L’une des conditions préalables au baptême est la participation aux classes catéchumènes acceptée par l’Assemblée Générale.

#### ○ Le changement de résidence

Toute personne qui se joint à l’Église à cause d’un changement de résidence devrait produire une lettre de recommandation de son Église. Elle devra en plus remplir les conditions pour devenir membre. Si elle ne peut obtenir une telle lettre, les responsables s’entreprendront avec elle afin de s’assurer que les conditions sont bien remplies.

#### ○ La restauration

Toute personne qui aurait perdu ses droits de membre, pourra être à nouveau acceptée devant des signes évidents de repentance.

### **D. Privilèges et responsabilités des membres**

- Participer à la vie et au témoignage de l’Église.
- Veiller à régler sa conduite d’après les Écritures.
- Vérifier le fondement scripturaire de l’enseignement et des pratiques de l’Église.
- Voter ou soumettre des propositions nécessaires à la bonne marche de l’Église. Chaque membre ne peut avoir plus de deux bons pour pouvoir.
- Suggérer des réformes ou des actions, par voie régulière.
- Accepter la discipline commune.
- Reconnaître l’autorité des responsables.
- Participer financièrement aux besoins de l’œuvre.

Le bon membre de l'Église n'encouragera ni ne propagera aucun bruit de nature à déprécier l'un quelconque de ses frères ou sœurs. Il orientera quiconque lui parlerait soit vers l'intéressé lui-même, soit vers les responsables. Il encouragera ses frères et sœurs par une présence régulière aux rencontres d'Église [Hébreux 10v25].

### **E. Prise de décision**

1. Les membres d'un conseil prennent leurs décisions :
  1. a) sur la base d'une interprétation des Écritures et de la culture de l'Église Unie ;
  2. b) à la lumière de l'expérience chrétienne ;
  3. c) sous la direction du Saint-Esprit à l'œuvre au cours de la discussion, lors de l'assemblée de l'instance en question.

Les membres sont libres de décider de la manière de voter sur une question, quelle qu'elle soit. Ils ne sont liés ni par les opinions, ni par les orientations, ni par les décisions antérieures de l'instance qui les a élus ou nommés.

### **F. Discipline dans l'église**

Aucune église n'est parfaite. Le chrétien peut tomber dans le péché (cf. 1 Jean 1v9 à 2v2, Actes 5v1-11 ou 1 Corin. 5v7; Jacques 4v1). Cela présente parfois des problèmes devant lesquels l'église doit réagir. La Bible nous expose au moins deux cas généraux importants :

- le différend individuel [1 Corinthiens 6v1-8].
- le désordre de membres de l'Église.

En cas de différend individuel, au sein de l'Église, le bon membre se reconnaîtra lié par les prescriptions du Seigneur [cf. Matt. 18v15-35].

- Il effectuera premièrement une démarche personnelle en vue de la réconciliation.
- Si cette démarche est infructueuse, il exposera la situation à 2 ou 3 témoins (ayant si possible un minimum de maturité) avec lesquels il fera une deuxième visite, ce qui montrera le sérieux de la question.
- En cas de refus, la situation sera présentée à l'Église.

- Si aucune démarche n'est entreprise par un des partis, les responsables interviendront pour rétablir l'entente et pour régler, si possible, le différend [Matthieu 18].
- Le désordre de membres de l'Église  
Plusieurs cas sont mentionnés dans le Nouveau Testament, tels :
  - immoralité [1 Corinthiens 5v1-7] ;
  - désordre [2 Thessaloniens 3v6-15] ;
  - paresse [2 Thessaloniens 3v6-15] ;
  - blasphème [1 Timothée 1v20].
  - divisions [Romains 16v17, Tite 3v10-11]
  - dispute de mots, maladie de questions [1 et 2 Timothée].

Dans chaque cas, 2 ou 3 responsables (dont le pasteur en principe) devront visiter et reprendre cette personne [cf. 1Thes. 5v14]. Si elle ne modifie pas sa conduite, l'affaire sera présentée, le plus rapidement possible, devant l'Église.

Toute action disciplinaire est l'action de l'Église et non uniquement de quelques responsables [cf. 1 Cor. 5v4].

Degrés de discipline :

1. la réprimande publique devant les membres de l'Église [Matt. 18v27] ;
2. le refus de communion fraternelle : refus de la Sainte Cène, privation du droit de vote [cf. Tite 3v10, 2 Thés. 3v10-14, 2 Jean 9v10, 1 Corinthiens 5v9-13] ;
3. l'exclusion [cf. Matthieu 18v17] ;
4. l'abandon à Satan [cf. 1 Corin. 5v5, 1 Tim. 1v20].

Toutes ces étapes doivent être envisagées dans un esprit d'amour pour la gloire de Dieu et en vue de la restauration de la personne concernée.

Néanmoins, dans l'attente de la prochaine assemblée générale, le conseil de l'Église pourra, à une majorité des 2/3, prendre les mesures qui s'imposent.

### **G. Perte des droits de membre**

La qualité de membre se perd par simple constat du fait accompli dans les cas suivants :

- a) la mort,
- b) l'affiliation à une autre Église,

- c) le changement définitif de résidence (en un lieu éloigné - des dérogations peuvent néanmoins être acceptées par l'Église pour b et c),
- d) une absence de plus de six mois sans motif valable.
- e) Une décision à la majorité simple dans les cas suivants :
- f) la non-adhésion à la Confession de Foi,
- g) l'exclusion pour discipline.

Toute personne peut se retirer en tout temps de l'association par la présentation d'une lettre de démission signée ou une déclaration verbale au conseil. L'assemblée constatera alors le fait.

#### **H. Autres composantes**

Nous constatons la présence dans nos diverses rencontres d'autres catégories de personnes :

##### a) les membres « non-votants »

L'âge requis pour devenir membre votant est celui de la majorité.

Tout mineur qui demanderait à devenir membre et qui en remplirait les conditions pourra devenir « membre non-votant ».

A sa majorité, il deviendra automatiquement membre votant.

Tout membre qui ne participerait plus aux activités de l'Église pendant plus de trois mois deviendra automatiquement « membre non-votant » sauf dans des cas de force majeure (maladie, voyage, etc.)

Tout membre privé de son droit de vote par décision disciplinaire de l'Assemblée Générale. Dans ces deux derniers cas, le droit de vote pourra être redonné par l'Assemblée.

##### b) Les personnes non-membres

Les personnes converties qui, pour des raisons doctrinales, de pratiques ou individuelles, ne sont pas membres de l'église locale.

- Elles ne peuvent prétendre participer à sa marche.
- Elles sont tenues de respecter la foi et les pratiques de l'Église. Les intéressés qui assistent à certaines rencontres de l'Église.



c) Les membres d'honneur

Sont membres d'honneur, les pasteurs et membres retraites de EBF.

## **2. Les ministères dans l'Église locale**

Nous croyons que tous les membres de l'Église locale doivent servir Dieu selon leurs dons particuliers [cf. 1 Pierre 2v5-9, Ap. 1v6, Rom. 12v3-8, 1 Cor. 12, 1 Pierre 4v10-11].

- Définition et formation des ministres

La question du ministère est primordiale pour la vie, la croissance et le témoignage de l'Église, car elle affecte toute sa structure et son organisation. Selon l'apôtre Paul, la diversité est l'une des caractéristiques essentielles des ministères dans le corps de Christ. (Romains 12v4-8). Au sens biblique du terme, ministère signifie service ; son but (clairement défini dans Éphésiens 4v12) se résume en trois points :

- le perfectionnement des saints ;
- l'œuvre du ministère ;
- l'édification du corps de Christ.

L'Église a besoin d'un personnel ministériel formé pour le ministère au sein de l'Église ayant une bonne connaissance et une appréciation de ses statuts, de sa culture, de ses traditions et de sa théologie.

L'Église compte sur les écoles de théologie pour offrir la formation, les connaissances et l'appréciation requises pour l'exercice du ministère au sein de l'Église Baptiste de la Foi.

Christ a donné les ministères d'apôtres, de prophètes, d'évangélistes, de pasteurs et docteurs.

- Les anciens et les diacres/diaconesses

C'est Dieu qui les choisit et les établit [Actes 20v28, 1 Cor. 12v28, Eph. 4v1]. Ceux-ci sont confirmés par les membres de l'Église et exercent leurs fonctions sous son contrôle constant.

Le conseil d'anciens propose la vision et les objectifs concernant le développement et la vie spirituelle de l'Église.

Le diacre, diaconesse ou ancien est élu(e) pour une période de 4 ans après une année probatoire (soit au total 5 ans). L'élection se fait à bulletin secret, une majorité de 3/4 des voix étant nécessaire.

Le pasteur ou l'ancien participe obligatoirement au conseil d'administration de l'Association (bureau).

Le tableau ci-joint présente d'une part, le choix des anciens et des diacres ; d'autre part, les qualifications demandées ainsi que les fonctions qu'ils seront amenés à remplir.

Nous retrouvons dans l'Église les Anciens : [Actes 11v30, 15v2, 6, 23; 21v18; 14v23, Phil. 1v1, 1 Thes. 5v12] assistés dans leur tâche par les diacres. Le(s) « pasteur(s) » est un ancien parmi des anciens (1 Pierre 5v1). Il veillera à ne pas se substituer à la collégialité tout en assumant une coordination du travail en accord avec les dons et l'autorité que le Seigneur lui a donné.

Les dons et les vocations de chaque ancien peuvent les orienter vers des spécialisations dans leur ministère.

Suivant le stade d'implantation de l'Église, les anciens et les diacres ne sont pas toujours établis ni confirmés. Dans ce cas, le pasteur-pionnier choisira de travailler en collaboration avec une équipe, (choisie parmi les membres de l'église locale) laquelle sera responsable de la bonne marche de l'église.

## **IV PRATIQUES DE L'ÉGLISE**

### **Baptême**

Il identifie le croyant dans la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Jésus-Christ. C'est la représentation visuelle de ce qui s'est passé dans la vie de l'individu lorsqu'il est né de nouveau. Pour cette raison, le candidat au baptême doit donner une nette profession de foi en Jésus-Christ et une évidence de la nouvelle naissance. Le baptême ne sauve pas, c'est un acte d'obéissance [Romains 6v1-11, Matthieu 28v19-20, Actes 8v36-38].

Afin de garder le sens biblique, seul le baptême par immersion est pratiqué. Ce sont les anciens ou personnes désignées par eux qui procèdent au baptême.

### **Cène**

Elle a été instituée par Jésus-Christ lors du dernier repas pris avec ses disciples [Luc 22v14-20]. La participation à la Sainte Cène est ouverte à ceux qui sont nés de nouveau et qui en comprennent la signification. Selon les écritures, la Sainte Cène est une cérémonie destinée à rappeler le souvenir de la mort du Christ à annoncer le retour de Jésus-Christ ressuscité et remonté à la droite du Père et à témoigner de notre communion fraternelle, car nous mangeons le même pain et buvons de la même coupe [1 Corinthiens 10v17].

Le Chrétien devra donc s'examiner lui-même avant d'y participer chaque dimanche. Les personnes désignées par les responsables de l'église la distribueront (1 Cor. 11v23...).

### **Mariage**

Il est célébré « dans le Seigneur » [1 Cor. 7] et assuré par le pasteur-pionnier. Il peut toutefois choisir un pasteur local, membre de EBF pour le célébrer à sa place, en cas d'empêchement. Toute demande de célébration de mariage doit être adressée dans un premier temps, par écrit et remise au responsable de l'administration ou envoyée à [info@eglisebaptistedelafoi.org](mailto:info@eglisebaptistedelafoi.org) ; dans un second temps, bénéficiaire de trois séances de conseil pastoral ; puis publier en trois (3) fois l'annonce à l'Église.

## **Décès**

Les cas de décès sont célébrés sur la demande des parents défunts qui en feront la demande auprès du responsable de l'administration. La préparation de la cérémonie se fera d'un commun accord avec les proche-parents.

*Les règlements peuvent être modifiés sans préavis. Ils seront actualisés et déposés sur le site internet de l'Église Baptiste de la Foi*